Soutien aux communes condamnées par le Tribunal Administratif

Bonjour,

Comme vous le savez sans doute :

"Pour avoir voulu répondre aux inquiétudes des habitants de Montferrand-du-Périgord, en avril 2016 le conseil municipal a pris une délibération contre l'installation des nouveaux compteurs électriques Linky. Elle a été convoquée en audience au tribunal administratif le lundi 10 octobre (voir Sud-Ouest du mardi 11 octobre) et condamnée le vendredi 14 octobre à verser des frais d'avocats de la partie adverse à hauteur de 1200€.

Cette somme très élevée pour une petite commune risque de pénaliser les subventions aux actions culturelles et éducatives de Montferrand."

La commune organise une soirée de soutien le 29 Octobre.

Pour ceux, nombreux, qui ne pourront s'y rendre mais qui souhaiteraient apporter un petit soutien financier à cette commune, il est possible de transmettre un don par chèque à :

Amicale laïque Mairie 24440 MONTFERRAND DU PERIGORD*

Il est important que la solidarité s'exprime et prouve aux élu(e)s qui se sentent un peu "seul(e)s" pour défendre leurs administré(e)s que la population est prête à se mobiliser pour que cesse ce projet qui n'est pas fait pour nous ... mais pour le profit de groupe industriels.

Merci de faire circuler cet appel, faisons nous entendre.



*du fait de l'impossibilité de verser de l'argent directement au budget d'une commune, la solidarité passera par l'Amicale laïque qui prendra le relais pour des actions que la commune ne pourra assumer du fait de la pénalité de 1200 euros exigée et obtenue par Enedis.